

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Gienneses, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Mme Perron (Boismorand), M. Nicolas, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Chambon	à M. Rougeron
M. Boucher	à M. Nicolas
M. Greuin	à M. Bichon
Mme le Hardy	à M. Darmois
M. Damon	à Mme de Metz
M. Prieur	à Mme Gros
Mme Robbio	à M. Chaborel
Mme Fleury	à Mme Rollando

Était absent excusé :

M. Tagot

Étaient absents :

Mme Poirier Chevallier
Mme Flandry
Mme Riby
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/112

OBJET : Approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté des Communes Gienneses

Conformément à l'article L. 2224-10 du CGCT, la commune doit délimiter, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux collectées sont assurés par le propriétaire.

La Communauté des Communes Giennoises a adopté son zonage d'assainissement en 2014. Depuis, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été adopté à l'échelle de la Communauté des Communes en décembre 2019 et a rationalisé les terres constructibles sur le territoire.

L'objectif de ce nouveau zonage d'assainissement est de mettre à jour le zonage approuvé en 2014, en l'harmonisant avec le PLUI, sans remettre en cause les choix réalisés lors du zonage initial.

Le rapport et ses trois annexes sont joints à la présente note de synthèse.

Sur avis favorable de la Commission assainissement du 30 mai 2023

Sur avis favorable du Bureau du 7 juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOUMET** le projet de zonage d'assainissement collectif – non collectif de la Communauté des Communes Giennoises à Enquête Publique selon le Code de l'environnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à organiser l'enquête publique et de régler les frais inhérents à ladite enquête.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 26 juin 2023

Le Président
Francis Cammal



Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 juin 2023